



(1) Exception : cette dernière condition de BNC limité n'est cependant pas exigée (loi du 20 janvier 2014) si l'âge d'ouverture des droits sans minoration dans un régime de retraite obligatoire, notamment à l'étranger, et supérieur à l'âge légal de la retraite. Bien entendu, dès cet âge atteint, tous les régimes devront être liquidés pour permettre le maintien d'une activité sans limite de revenus.

* Bénéfice Non-commerciaux

** PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale